



APPEL A CANDIDATURE 2023

Participez à l'exposition à ciel ouvert

Date de clôture des inscriptions : 14 octobre 2022

Décision sélection officielle : 30 novembre 2022

L'Association « 200 Photographies pour la Nature » et Saint-Louis Agglomération, organisent le 6^{ème} Festival International de Photographies Animalières et de Nature dans l'espace Rhénan (Haut-Rhin) de Juin à Novembre 2023.

Ce festival a lieu tous les 2 ans.

Le parcours de l'exposition se tiendra dans la région des Trois Frontières (France-Allemagne-Suisse) : de la ville de Kembs à Huningue, le long du canal de Huningue, soit un parcours de plus de 14 km.

L'exposition a pour but de présenter la biodiversité, si fragile en raison des bouleversements géopolitiques et climatiques, à l'échelle mondiale mais aussi en Alsace et dans le couloir rhénan.

Frais d'exposition

Aucune participation financière n'est demandée aux exposants. L'association prend à sa charge les tirages sur bâche (4 x 3 mètres – 3 x 2 mètres – 1 x 1 mètre). Aucune indemnisation des frais de déplacement ou d'hébergement n'est prévue, sauf pour les invités, et invités d'honneur.

Thèmes de l'exposition

Tous les thèmes sont acceptés à condition qu'ils aient un rapport avec la nature sauvage, faune, flore et paysages. Ce festival témoigne de la préservation des milieux et des espèces. Il met en valeur la biodiversité, dans le respect d'une éthique naturaliste de la prise de vue, respectueuse de la vie sauvage.

Les photographies prises en captivité, zoos, parcs et animaux domestiques ne seront pas acceptées.

Modalités de candidature

L'exposition est ouverte à tout photographe, mineur ou majeur, amateur ou professionnel.

Les photographes intéressés devront envoyer une sélection de maximum 20 fichiers en basse définition, en Jpeg qualité maximale sans marge ni inscription, de 6 Mo maximum, en RVB, 72 dpi et aux formats de 2400 pixels pour le plus grand côté. Ces fichiers seront déposés dans un dossier zippé sur le serveur Wetransfer (de préférence) à destination de : 200photosnature@gmail.com. Un accusé de réception vous sera adressé par wetransfer dès le téléchargement effectué.

Pour obtenir plus d'informations sur l'association : www.200photographiespouurlanature.com

Chaque dossier devra comporter :

- Un fichier Word avec le nom, le prénom, le numéro de téléphone, l'adresse postale et électronique du photographe
- Un descriptif des photographies présentées et légendes
- Une biographie de l'auteur

Tout dossier qui ne remplira pas l'ensemble de ces modalités ne pourra être accepté.

Si vos images sont retenues, vous serez informé par mail.

Vous nous transmettez alors par wetransfer, les visuels choisis en haute définition.

En participant à ce festival, l'auteur d'une œuvre présentée s'engage à :

- En être l'auteur et détenir les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu.
- Manifester un intérêt pour l'environnement et à justifier d'un comportement naturaliste ne portant atteinte ni aux espèces vivantes, ni aux milieux naturels.
- Respecter toutes les réglementations en vigueur dans le pays et le lieu de prise de vue.

Si l'auteur entend renoncer à sa participation, il lui appartiendra d'informer les organisateurs dans un délai de 30 jours après la date de clôture du concours, afin que leurs œuvres soient retirées de la sélection. Le retrait d'une œuvre ne pourra intervenir après l'impression ou la diffusion des supports de communication.

En participant à ce festival, l'auteur déclare accepter et respecter sans réserve le présent règlement.

Droit de propriété intellectuelle et utilisation des photographies

L'auteur d'une photographie autorise l'Association « 200 Photographies pour la Nature » à reproduire et à diffuser l'œuvre dans le seul cadre de la promotion de l'exposition qui en découlera. Ceci inclut :

- le diaporama des photographies sélectionnées.
- la promotion du festival sur Internet, dans la presse régionale, nationale et internationale.
- la reproduction et la représentation en vue d'exposition dans l'espace rhénan et ses itinérances.

Les tirages pourront éventuellement être réutilisés lors d'une autre édition du festival « 200 photographies pour la Nature » et uniquement dans ce cadre.

Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe.

Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers quelconque.

Date limite de dépôts des dossiers : 14 octobre 2022

Sélection des œuvres

Le comité de sélection privilégiera les critères de qualité, de diversité et d'originalité, ainsi que l'aspect artistique, tant pour les thèmes choisis que pour les techniques utilisées. Chaque postulant s'engage à accepter le verdict du comité de sélection ainsi que la surface et le lieu d'exposition qui lui seront alloués. Il s'engage aussi à ce que certaines de ses images puissent être utilisées gracieusement pour la promotion du festival (page FB, site Internet, presse...). **La sélection des dossiers sera effectuée pour le 30 novembre 2022, les photographes sélectionnés seront informés par mail.**